

Commune de  
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité  
au Conseil communal

N° 16/2021

**Remboursement d'un  
emprunt totalisant  
Fr. 900'000.-**

Lavey, le 24 novembre 2021

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du remboursement d'un emprunt totalisant Fr. 900'000.-.

## PREAMBULE

Cet emprunt, obtenu auprès de PostFinance, date de décembre 2011 et arrivera à échéance le 20 décembre 2021. La Municipalité requiert du Conseil communal l'autorisation de rembourser cet emprunt en prélevant le montant sur les liquidités disponibles.

### Détails de l'emprunt à rembourser

Créancier : PostFinance  
Montant : Fr. 900'000.-  
Souscrit en : 2011  
Echéance le : 20.12.2021  
Taux : 1,61 % l'an  
Amortissement : Fr. 50'000.-  
No comptable au bilan : 9221.14

Cet emprunt est un renouvellement de crédit ayant servi initialement au financement de la Salle polyvalente. A ce jour, le solde des emprunts concernant ce bâtiment est de Fr. 1'800'000.- pour des emprunts initiaux de Fr. 3'400'000.-. L'amortissement annuel des emprunts de la Salle polyvalente est de Fr. 50'000.-, comptabilisé sur l'emprunt 9221.14, porté au bilan pour Fr. 900'000.-.

### Remboursement par les liquidités

Il faut relever que les taux d'intérêts sur le marché monétaire sont négatifs depuis plusieurs années et il est attendu que cette situation perdure. Dès le 1<sup>er</sup> février 2021, la BCV facture un intérêt négatif de - 0.75% sur les avoirs dépassant le seuil de Fr. 1'000'000.-.

La commune dispose d'un avoir supérieur à ce seuil et paie par conséquent, chaque mois, un intérêt négatif. Forte de ce constat, la Municipalité propose de rembourser l'emprunt par les liquidités disponibles et de réaliser ainsi une économie sur l'intérêt négatif, en allégeant au passage la charge liée aux amortissements.

	Montant	Taux négatif	Coût
<b>Total liquidités auprès de la BCV (avant remboursement)</b>	3'067'718.00 CHF	0.75%	15'507.89 CHF
<b>Total liquidités auprès de la BCV (après remboursement)</b>	2'167'718.00 CHF	0.75%	8'757.89 CHF
<b>Gain annuel</b>			<b>6'750.00 CHF</b>

Le solde de liquidités restant permet aisément de combler le besoin en fonds de roulement communal.

## Plafond d'endettement

Pour rappel, selon le préavis n° 07/2021 traitant du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026, la Municipalité avait fixé un plafond d'endettement/cautionnement brut à 6'000'000.-. Au 31.12.2020 la dette nette se montait à Fr. 1'861'246.-. Le remboursement de l'emprunt n'affectera aucunement la dette nette qui reste à la même valeur.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 16/2021 du 24 novembre 2021 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## DECIDE

- I. d'autoriser la Municipalité à rembourser un emprunt de Fr. 900'000.- en prélevant cette somme sur les liquidités.

**Adopté en séance de la Municipalité le 30 novembre 2021**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic :  Le Secrétaire :   
Mario Da Silva  Mentor Citaku